

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 18

Absents : 8

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 7

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le trente juillet à 16 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-quatre juillet deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert (*départ après la question n°38*), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme BALLADUR Clarisse, MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, GARCIER-RICHAUD Hélène ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud,

SECRETARE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Délibération n° 2020/114

OBJET : NATURA 2000 : CONVENTION CCVUSP / LPO PACA POUR ECHANGE DE DONNEES NATURALISTES.

Le Conseil de Communauté,

VU sa compétence Natura 2000 ;

CONSIDERANT qu'au titre de ses missions d'animation, la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon sollicite un partenariat lui permettant d'échanger des données naturalistes avec FAUNE PACA, portail d'accès aux données naturalistes de la LPO PACA ;

CONSIDERANT que l'accès à ses données contribue à l'avancement des actions décrites dans les quatre Documents d'Objectifs portés par la CCVUSP ;

CONSIDERANT que cette convention engage l'utilisateur identifié, pour une durée suivant celle de l'animation Natura 2000, à mettre à disposition de FAUNE PACA les données recueillies dans le cadre des études et dans le respect de la charte de déontologie de la LPO ;

CONSIDERANT l'intérêt de cette action,

VU le projet de convention ci-annexé ;

Sur proposition de M. Jacques FORTOUL, vice-président,
Après délibéré,

- **ACCEPTTE** la proposition de partenariat.
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention permettant l'échange de données naturalistes entre la LPO PACA et la CCVUSP.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.